

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 15 octobre 2012**

**2012 DDEES 139 G** Subvention (15.000 euros) à l'association PhD Talent pour l'organisation d'un salon destiné au recrutement de jeunes docteurs et doctorants.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association PhD Talent ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association PhD Talent.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 91-2, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 55005 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2012.